

Règlement intérieur de la section COUNTRY - ACES club Arlequin

Article 1er - Présentation

Le présent règlement de la section Country est en accord avec les statuts et le règlement intérieur applicables à l'ensemble de l'Association Culturelle Educative et Sportive club Arlequin (disponibles auprès du Conseil d'Administration).

Il complète ceux-ci par rapport aux spécificités applicables à la section Country.

Article 2 - Responsables de la section Country

Pour rappel, la section Country fonctionne sous la responsabilité de deux membres du Conseil d'Administration. Les prétendants à ce poste doivent être approuvés par celui-ci.

Article 3 - Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription se compose d'une fiche de renseignements, du certificat médical et de la cotisation.

La fiche de renseignements doit être dûment remplie et signée par le pratiquant ou son représentant légal si le pratiquant est mineur.

La signature implique l'acceptation totale du présent règlement.

La cotisation est annuelle et doit être payée à l'inscription.

L'adhésion à la section Country ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet.

Article 4 - Certificats médicaux

Le certificat médical doit obligatoirement être fourni **sous 3 semaines après l'inscription**.

Dans le cadre d'une pratique "loisir", il devra attester de l'aptitude à la pratique de la danse Country.

Ce certificat doit être renouvelé chaque année.

Si le club n'est pas en possession de ce document dans les délais demandés, l'accès aux cours sera refusé aux pratiquants, sans remboursement des frais d'adhésion.

Pour rappel, sans le certificat médical, vous risquez de ne pas être assuré en cas d'accident (pour vous ou pour autrui).

Article 5 - Responsabilité des parents des enfants mineurs

Les parents ou les représentants légaux sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur et après la fin de la séance d'entraînement.

Le professeur ne prend en charge les enfants que dans l'enceinte de la salle polyvalente.

Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants de moins de 8 ans à la porte de la salle polyvalente à la fin du cours.

Pour les mineurs de plus de 8 ans, si la sortie non accompagnée est souhaitée, une autorisation devra être fournie par les parents ou les représentants légaux lors de l'inscription.

Article 6 – Ponctualité et déroulement des cours

Les pratiquants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation de l'animatrice.

Article 7 - Saisonnalité

Les cours sont assurés pendant toute la période scolaire de septembre à juin.

Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Article 8 - Droit à l'image

Sauf contre indications particulières signalées lors de l'inscription, l'adhérent ou son représentant légal accepte à titre gracieux, que la section Country et l'ACES club Arlequin exploitent les enregistrements et photographies réalisés dans le cadre des activités de la section, sur le site web de la section et du club

Article 9– Sécurité

L'accès au parquet est interdit aux non pratiquants.

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans la salle.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les trajets effectués lors de la pratique de l'activité (cours, bal...) ne sont pas sous la responsabilité de la section Country.

Article 10 - Assurances

L'assurance en responsabilité civile est obligatoire pour les associations sportives.

L'Association Culturelle Educative et Sportive club Arlequin a souscrit un contrat d'assurance auprès de l'agence AXA de Saint Aubin d'Aubigné.

Dans le cadre de la pratique d'une activité telle que la Country, nous vous rappelons qu'il est conseillé de souscrire à une assurance individuelle accident (appelée extra-scolaire pour les enfants).

Rapprochez-vous de votre assureur pour vérifier votre couverture dans le cadre de cette activité.

Article 11 - Autorisation d'urgence et premiers soins :

L'adhérent ou son représentant légal autorise en cas d'urgence, l'animatrice à prendre toute décision qu'il jugerait utile devant une éventuelle intervention médicale et de pratiquer les premiers gestes d'urgences.

Article 12 – Comportement

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

L'attitude du pratiquant pendant les cours reflète son respect envers l'animatrice.

En conséquence, chacun est tenu d'adopter un comportement correct pendant les cours.

Toute personne se faisant remarquer par une conduite ou des propos incorrects lors des cours pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision des responsables de la section

La Piste de danse doit être respectée :

Quel que soit son niveau, chaque danseur a sa place sur la Piste.

L'animatrice est là pour vous apprendre à utiliser l'espace du parquet.

Ne vous mettez pas en valeur inutilement, au contraire et par courtoisie, aidez les débutants. Nous ne sommes pas tous des champions de danse, et laissons à chacun le temps et la possibilité d'apprendre à son rythme et à son niveau.

Si vous ne connaissez pas une danse, essayez de l'apprendre un peu en retrait de la Piste, avant de vous joindre aux autres danseurs. Mettez- vous derrière, ou en bout de ligne, **mais surtout pas au milieu des danseurs.**

Sur la tenue vestimentaire du danseur (de la danseuse) « Country » :

Comme le nom l'indique, nous pratiquons de la danse country ce qui implique un équipement comme tout autre activité : **santiags ou bottes et chapeau** sont les attributs indispensables du Cowboy , Cowgirl. (Baskets, ballerines, talons aiguilles ou tout autre chaussures autre que des bottes sont interdits sur le parquet).

Ayez **une attitude « Country »** : Bannissez les mouvements exagérés des bras, ne dégagez les mains que lorsque la chorégraphie l'exige, passez les pouces dans les passants du jean (ou glissez les mains à la lisière des poches avant).

L'animatrice se réserve le droit de refuser un danseur pour le non-respect de ces règles.

Have Fun and Keep Country !!!